

Direction générale des services

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

2023-DRHFPNC- 56348

Nouméa, le 24 juillet 2023

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION
CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES
ECOLES DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
ANNEE 2023**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un concours interne pour l'accès au corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir 25 postes.

CONDITIONS

Les candidats doivent être, au 31 décembre 2022 :

- instituteurs titulaires,
- justifier de cinq années de services effectifs en cette qualité (durée du stage probatoire non comprise).

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **24 août 2023 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) les après-midi entre 12h15 et 16h
- ou
- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **24 août 2023 à minuit**)

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.

DEPOT DU DOSSIER D'APPUI A L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les candidats doivent déposer les dossiers d'appui à l'épreuve orale d'admission, en 2 exemplaires, dans les mêmes conditions que leur dossier d'inscription au plus tard le **24 août 2023 à 16H00**.

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 24 AOUT 2023 à 16H00

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation

Karl CHALIER
Chef du service recrutement
de la direction des ressources humaines et
de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

**CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS
DES PROFESSEURS DES ECOLES DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2023**

PIECES A FOURNIR

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- deux vignettes de concours à 500 F.CFP ou une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville - Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- une enveloppe timbrée à 230 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- un curriculum Vitae,
- une copie de votre arrêté de titularisation,

Le dossier suivant devra être déposé à la **section concours – 1^{er} étage – porte 103** - de l'immeuble administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa, ou être transmis par voie postale à la DRHFPNC - Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa Cédex (le cachet de la poste faisant foi pour les expéditions par voie postale) **au plus tard le 24 août 2023 à 16h00** :

- un dossier professionnel de 10 pages en 2 exemplaires
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

CERTIFICAT MEDICAL

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que, le handicap de : Monsieur Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ pour les épreuves écrites :

- organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants
- pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :
- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du
médecin*

**EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES
ECOLES ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Coefficient Durées

I- Epreuves écrites d'admissibilité

1° Analyse de documents pédagogiques :

4

4H

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.

Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.

Deux sujets sont proposés au choix des candidats.

2° Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

1

3H

Les candidats auront le choix de traiter le sujet en français ou en langue kanak (parmi la liste arrêtée par le gouvernement de la NC)

Le candidat indique au moment de son inscription la langue dans laquelle il souhaite composer.

II- Epreuves d'admission

1° Entretien avec le jury

L'épreuve consiste en :

1° un exposé portant sur des questions posées par le jury à partir du dossier remis par le candidat dont le contenu est annexé au présent document

3

Oral : 20 mn
Prépa : 20 mn

dont

Exposé : 10 mn
Entretien : 10 mn

Le non dépôt du dossier dans les délais impartis entraîne la non-convocation du candidat à l'épreuve.

Pour la préparation de cet exposé, le candidat disposera de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.

2° un entretien avec le jury durant lequel celui-ci engagera une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ de ses questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression.

2° Epreuve orale facultative :

Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury, à partir d'un sujet fourni par celui-ci dans une langue choisie par le candidat au moment de son inscription parmi la liste suivante :

- Langue anglaise ;
- Langue kanak parmi la liste arrêtée par le gouvernement de la NC

1

Prépa : 20 mn
Oral : 20 mn

Une note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire.

La note 0 aux épreuves d'admission est éliminatoire.

Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 80.

Pour l'épreuve facultative, seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés.

**Les annales sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc
ou en vente à l'imprimerie administrative**

(rez-de-chaussée - porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé - 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)

Contenu du dossier d'appui à l'épreuve orale d'admission

Pour l'épreuve orale d'admission, les candidats devront impérativement faire parvenir leur dossier contre récépissé à la DRHFPNC au plus tard **le 24 AOUT 2023**

Le dossier d'appui à l'épreuve orale d'admission doit :

- constituer un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat faisant état d'observations, de pratiques et d'analyses de pratiques établies lors de ses activités professionnelles ;
- contenir 10 pages dactylographiées, sans annexes. Il doit être numérotées et obligatoirement comporter un sommaire en tête.

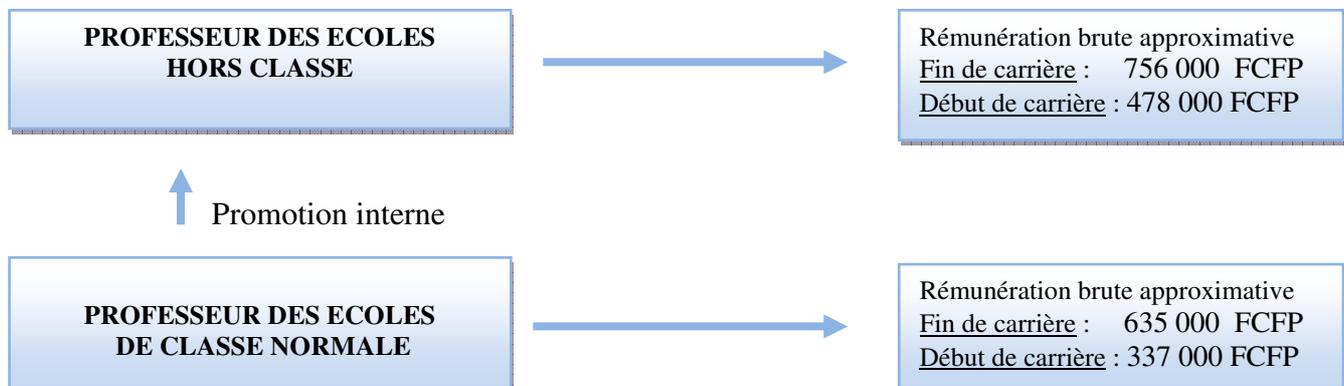
Une fiche descriptive, d'une page, également dactylographiée, en présentera successivement l'économie et le contenu.

PROFESSEURS DES ECOLES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie A

Fonctions :

- participe aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- procède à une évaluation permanente du travail des élèves et apporte une aide à leur travail personnel
- peut être appelé à exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement spécialisé, dans les sections d'enseignement générale professionnel adapté (SEGPA), ainsi que dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dans les établissements de formation des maîtres, dans les inspections d'enseignement primaire et les secrétariats des commissions de l'enseignement spécialisé
- peut être amené à exercer les fonctions de directeur d'une école primaire et/ou un groupe scolaire



**Récépissé de remise de dossier
Pour l'épreuve orale d'admission du
concours interne de professeurs des écoles**

Nom :
Prénom :
Ecole :
adresse :
Tél :
Mail :

Cet imprimé doit accompagner les 2 exemplaires de votre dossier professionnel que vous devez **IMPÉRATIVEMENT** transmettre à la **section concours** de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie au plus tard le **24 AOUT 2023** :

1° à déposer à la section concours – 1^{er} étage – porte 103 - de l'immeuble administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa les après-midi entre 13h et 16h.

OU

2° par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex.



A DETACHER PAR LA DRHFPNC

RECEPISSE DE RECEPTION DE DOSSIER (à remplir par le candidat)
CONCOURS INTERNE DE PROFESSEURS DES ECOLES

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

Nom :
Prénom :
école :
commune :

Visa de la DRHFPNC

ANNEXE

fixant le programme des épreuves du concours interne de recrutement de professeurs des écoles

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire et du collège. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes du primaire. Le niveau requis correspond à celui exigé par la maîtrise des notions attendues en fin de collège. Les épreuves d'admissibilité portent sur le français, les mathématiques et la culture océanienne en général et kanak en particulier. Certaines questions portent sur les contenus des programmes et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école maternelle et élémentaire ainsi que des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

I - Epreuves d'admissibilité

I - 1 Analyse de documents pédagogiques

L'épreuve permet au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle et professionnelle dans l'ensemble du champ de la polyvalence de l'enseignant du premier degré.

Au cours d'une première partie, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant du premier degré.

Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.

I-2 Etude de documents sur la culture océanienne en général et kanak en particulier

L'épreuve vise à apprécier chez le candidat, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

II - Epreuves d'admission

II - 1 Entretien avec le jury

L'épreuve permet au candidat de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

Elle comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un dossier présenté par le candidat.

Modalités :

Le dossier comporte dix pages dactylographiées, sans annexe, numérotées et comportant obligatoirement un sommaire en tête. Une fiche descriptive d'une page, également dactylographiée en présente successivement l'économie et le contenu.

Ce dossier constitue un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat et faisant état d'observations, de pratiques et d'analyses de pratiques établies lors de ses activités professionnelles.

Il est destiné à servir de support aux questions posées par le jury pour l'exposé. Sa présentation et son contenu ne font l'objet d'aucune notation.

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat présente un exposé portant sur les questions ou thèmes proposés par le jury à partir de son dossier. Pour la préparation de cet exposé, le candidat dispose de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.

Au cours de l'entretien qui suit, le jury engage une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ des questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression et à la capacité à communiquer que l'on est en droit d'attendre d'un enseignant.